

Séminaire « Soutenabilités »

Contribution - Covid-19 : pour un « après » soutenable

Nom : Airaud-Mougard

Prénom : Céline

Institution ou entreprise : Centre hospitalier de Niort - Communauté d'Agglomération du Niortais

Axe(s) :

- Quelles interactions humains-nature, mondialisation et pandémies ?

Intitulé de votre contribution : Agir simultanément et de manière transversale, en s'appuyant sur l'existant

Résumé de votre contribution :

Pour préparer le monde d'après, il faudrait agir simultanément sur 5 axes :

Axe 1 : Soutenir une agriculture saine, résiliente et respectueuse des écosystèmes : agroécologie, agroforesterie, permaculture, agriculture biologique, petites exploitations avec polyculture et sources de revenus multiples, etc.

Axe 2 : Accompagner les transitions dans les modèles alimentaires : privilégier des produits locaux / sains / de saison, maintenir un équilibre alimentaire en réduisant le volume de produits carnés, réduire le gaspillage.

Axe 3 : Tenir compte des inégalités sociales de santé et face au développement durable.

Axe 4 : Faire évoluer les compétences des collectivités.

Axe 5 : Réviser le système de santé publique (détail des mesures dans le document joint).

Contribution sur l'axe « Quelles interactions humains – nature ? »

Pour préparer le monde d'après, il faudrait agir simultanément sur 5 axes :

Axe 1 : Soutenir une agriculture saine, résiliente et respectueuse des écosystèmes :

agroécologie, agroforesterie, permaculture, agriculture biologique, petites exploitations avec polyculture et sources de revenus multiples, etc.

- ➔ Via la DRAAF et les chambres d'agriculture : Accompagner les entreprises d'agriculture conventionnelle vers de nouveaux modèles, par la proposition de formations, d'accompagnement individuel pour les aider à renouveler le design et le business plan de leur organisation
- ➔ Via les EPCI et les chambres d'agriculture : Inciter au développement de petites exploitations locales basées sur ces principes
- ➔ Via les EPCI et les chambres d'agriculture : Inciter au développement de diverses formes d'agriculture urbaine (pas seulement maraîchage)
- ➔ Conditionner toutes les aides publiques pour les agriculteurs à des preuves d'exemplarité environnementale et /ou à des formations et/ou un accompagnement individuel
- ➔ Au niveau national et international : Interdire l'utilisation des pesticides le plus rapidement possible : ne pas renoncer à l'objectif de 2021 pour le glyphosate, veiller à ce que ce produit ne soit pas remplacé par d'autres
- ➔ Au niveau national : Obliger la grande distribution à s'approvisionner localement et à rémunérer dignement ses fournisseurs locaux
- ➔ Au niveau national : Obliger l'agro-alimentaire à faire mention des produits chimiques utilisés dans les matières premières, dans la transformation, dans l'emballage, de manière lisible et compréhensible pour le consommateur
- ➔ Aux niveaux international, national, régional, intercommunal : Réduire l'artificialisation des sols et sanctuariser des espaces pour en faire des espaces agricoles, des espaces naturels et forestiers
- ➔ Inciter les consommateurs à modifier leurs pratiques d'achats et leurs lieux d'achats (cf. axe 2)
- ➔ S'appuyer sur les politiques publiques existantes pour obliger à aller vers ces évolutions, en intégrant la protection de la vie et de la nature dans toutes les politiques publiques :
 - Réviser fondamentalement les traités commerciaux internationaux, la politique agricole commune (niveau européen),
 - Intégrer ces principes au PNSE et aux PRSE, au Plan Ecophyto, au PNNS, au PNA, aux SRADDET (niveaux national et régional)
 - Rendre ces principes obligatoires dans les Schémas de Cohérence Territoriale, Plans d'urbanisme, Plans Climats Air Energie, Plans Alimentaires Territoriaux (niveau intercommunal)

Axe 2 : Accompagner les transitions dans les modèles alimentaires : privilégier des produits locaux / sains / de saison, maintenir un équilibre alimentaire en réduisant le volume de produits carnés, réduire le gaspillage

- ➔ Faire évoluer les recommandations nutritionnelles (PNNS, HCSP) vers une franche diminution des protéines animales
- ➔ Sensibiliser les populations vers la modification de leur alimentation vers un nouvel équilibre alimentaire et moins de gaspillage, développer des campagnes de communication, des projets locaux de prévention / ateliers cuisine / découverte des producteurs locaux / groupements d'achats,
- ➔ Soutenir les associations existantes (nationales et locales) qui militent sur ces sujets depuis longtemps pour qu'elles aient davantage de moyens d'actions : réseau des GRAINE, CPIE, FNES et réseau des Ireps, Brin de Paille, Université populaire de permaculture, les Colibris, Incroyables comestibles, etc.
- ➔ Former les professionnels de santé, du médicosocial et du social qui accompagnent les populations, pour qu'ils transmettent ces messages révisés
- ➔ Obliger l'agroalimentaire à faire mention du Nutriscore sur tous les produits (le Nutriscore devant évoluer pour tenir compte de l'évolution des recommandations nutritionnelles)
- ➔ Poursuivre les transitions dans la restauration collective vers des produits adaptés aux nouvelles recommandations, plus sains, plus locaux
- ➔ Inciter et accompagner le milieu de l'hôtellerie / restauration à changer de modèle (se former à la cuisine végétarienne, proposer moins de plats mais davantage de « fait maison » et de produits locaux, ...)

Axe 3 : Tenir compte des inégalités sociales de santé et face au développement durable

- ➔ Aider financièrement les consommateurs à acheter des produits sains et locaux de manière proportionnelle aux revenus (ex : « chèques alimentation santé locale » attribués à tous les Français, dont le montant varierait en fonction des revenus)
- ➔ Veiller à suffisamment accompagner les producteurs locaux (cf. mesure ci-dessus) pour que le coût de l'alimentation locale et saine ne coûte pas plus cher aux habitants

Axe 4 : Faire évoluer les compétences des collectivités :

- ➔ Intégrer la résilience alimentaire et la santé environnementale dans les compétences obligatoires des EPCI
- ➔ Intégrer la protection des espaces naturels et la réduction de l'artificialisation des sols dans les compétences des Régions

Axe 5 : Réviser le système de santé publique :

- ➔ Créer dans toutes les Agences Régionales de Santé un service « One health » lié aux services santé publique et santé environnementale. Ces services piloteraient notamment les PRSE (Plans Régionaux Santé Environnement), en liens avec la Région, la DREAL et la DRAAF.
- ➔ Accroître les moyens donnés à la recherche fondamentale, à la recherche appliquée, à la recherche action en santé.

➔ Accroître les moyens alloués à la promotion de la santé et à la prévention, à l'éducation à l'environnement et au développement durable, à la santé environnementale.